FTQ
NousvElles

BULLETIN DE LA FÉDÉRATION DES TRAVAILLEURS ET TRAVAILLEUSES DU QUÉBEC EN CONDITION FÉMININE | Vol. 27, n° 1, Hiver 2018

SUIVEZ-NOUS ! Site Internet : **femmes.ftq.qc.ca | www.facebook.com/ccf.ftq**

féministes tant qu'il le faudra !

Journée internationale des femmes 2018

Le Collectif 8 mars, Agence: Upperkut. Direction artistique et design graphique: Noémie Darveau.

8 MARS 2018

Féministes tant qu'il le faudra! 2

Des changements en condition féminine 8
Au revoir de Carole 10
Réforme sur les normes du travail 11
Retour sur la Biennale 12
École des femmes 16

Marie-Céline Rose

Voir page 12 pour *La Biennale des femmes*

Sylvie Majeau

(voir page 16)

JOURNÉE INTERNATIONALE DES FEMMES

Féministe tant qu'il le faudra!

C'est le thème retenu cette année par le Collectif 8 mars auquel appartient la FTQ.

Pourquoi encore parler de féminisme?

À l'approche des élections provinciales, les beaux discours réaffirmant l'égalité entre les femmes et les hommes comme une valeur fondamentale ne font pas disparaître, dans les faits, les inégalités économiques et sociales que continuent de subir les femmes.

Et pourtant, ces inégalités demeurent nombreuses! L'impact sexiste du néolibéralisme et des mesures d'austérité dont les coupes dans les services publics, la privatisation accrue des services de garde éducatifs tout comme celle d'autres services publics, la discrimination systémique en emploi qui persiste pour toutes et en particulier pour les femmes racisées ou en situation de handicap, l'absence d'équité salariale pour de trop nombreuses femmes, les multiples violences contre les femmes et notamment les femmes autochtones, les violences sexuelles révélées par *#moiaussi*, les coupes dans le financement de base des groupes autonomes de femmes et des organismes de défense de droits des femmes, le mythe de l'égalité-déjà-atteinte, etc. : les barrières devant les femmes se perpétuent.

Au Québec, le mouvement des femmes continue de lutter pour que disparaissent toutes les barrières qui nous freinent. **Nous sommes et serons féministes tant qu'il le faudra!**

Le Collectif 8 mars, Agence: Upperkut. Direction artistique et design graphique: Noémie Darveau.

Le Collectif 8 mars, Agence: Upperkut. Direction artistique et design graphique: Noémie Darveau.

L'épinglette du 8 mars : symbole de solidarité

L'épinglette produite chaque année par le Collectif 8 mars se veut un objet de solidarité, un outil politique pour illustrer notre appartenance au mouvement féministe au Québec.

En portant l'épinglette, nous affirmons nos valeurs féministes et apportons notre soutien sans équivoque aux luttes que les femmes mènent collectivement pour une société plus juste, plus égalitaire, plus solidaire.

La vente d'épinglettes contribue à financer les activités organisées par les Conseils régionaux FTQ dans le cadre de la Journée internationale des femmes (8 mars). De plus, une contribution solidaire est faite à la FFQ pour lui permettre de poursuivre sa mission de défense des droits des femmes.

L'épinglette du Collectif 8 mars fait partie d'un projet global. En effet, année après année, le Collectif 8 mars prépare le thème et le matériel promotionnel communs à l'ensemble des organisations syndicales et des groupes autonomes de femmes au Québec.

Tout ce travail met en relief les alliances que nous cultivons et les objectifs féministes que nous poursuivons.

8 MARS – 8 REVENDICATIONS

Oui, Féministes tant qu'il le faudra pour lutter contre toutes les inégalités et les discriminations qui persistent à l'égard des femmes. Pour ce faire, le Collectif 8 mars retient cette année 8 revendications regroupées sous 4 grands axes.

POUR FAVORISER L'AUTONOMIE ÉCONOMIQUE DES FEMMES :

#1 : LA HAUSSE DU SALAIRE MINIMUM À 15$/HEURE[1]

- 59% des personnes travaillant au salaire minimum sont des femmes;
- 48% de ces personnes ne sont PAS aux études;
- les 2/3 travaillent à temps PLEIN;
- elles travaillent surtout dans de petits établissements, majoritairement dans des secteurs à forte composante féminine : commerce de détail, hébergement, restauration;
- 52% d'entre elles ont un diplôme;
- 90% ne sont pas syndiquées…

La hausse de 0,75$ annoncée pour le 1er mai 2018 demeure bien en-dessous de ce qui est considéré comme un « salaire viable », d'où la nécessité de continuer ensemble de réclamer le salaire minimum à 15$/heure.

Le salaire viable[2] tient compte du coût de la vie qui varie d'une région à l'autre, et des besoins de base comme nourriture, vêtements, logements, chauffage, électricité, téléphone, internet, assurances… Il vise à dépasser le traditionnel seuil de faible revenu afin de permettre une véritable sortie de la pauvreté.[3]

Un peu d'histoire sur la CFTÉ…

Concilier travail et famille est au cœur des priorités de la FTQ de manière concertée et soutenue depuis 1991 :

- recherches-terrain avec nos syndicats affiliés;
- préoccupation soulevée par la FTQ lors de l'Année internationale de la famille (1994);
- colloque FTQ (2009);
- deux déclarations de politique (congrès 1995 et 2010);
- participation FTQ à la consultation du gouvernement Charest (2004)… qui n'a pas abouti!;
- participation au comité d'élaboration de la norme ISO Famille (2010);
- participation à la Coalition sur la CFTÉ (depuis sa création en 2013)…

2 : L'ADOPTION D'UNE LOI-CADRE SUR LA CONCILIATION FAMILLE-TRAVAIL-ÉTUDES (CFTÉ)

- avoir du temps – ainsi que de l'argent! – demeure un enjeu crucial pour les travailleuses et travailleurs;
- les milieux de travail et d'enseignement ne se sont pas adaptés aux réalités et besoins familiaux ou personnels;
- les femmes continuent d'assumer la majeure partie des tâches domestiques et soins aux proches;
- les compressions dans les programmes et services publics – dont les CPE – , particulièrement sévères en période « d'austérité », aggravent les problèmes de CTFÉ;
- la CFTÉ est une condition essentielle au droit des femmes à l'égalité;
- les employeurs – y compris l'État employeur – doivent s'engager dans une démarche avec les personnes salariées et les syndicats qui les représentent afin d'identifier l'ensemble des besoins réels en matière de CTFÉ ainsi que les mesures collectives à mettre en place pour y répondre. Il faut éviter les mesures à la pièce;
- l'État doit jouer son rôle de promotion et de soutien à l'égard de la CFTÉ et de l'égalité, pas seulement en période préélectorale! La loi-cadre réclamée nous semble un moyen des plus pertinents pour y arriver.

Favoriser l'autonomie économique des femmes, c'est aussi améliorer les conditions de conciliation travail-famille-études pour soutenir les femmes et œuvrer à l'atteinte de l'égalité entre les sexes.

[1] *Toutes ces données sont pour 2016; elles sont tirées de diverses sources et colligées dans FTQ, 15 questions à 15$, question 9, 2017, jeu interactif, minimum15.Quebec; FTQ, Hausse du salaire minimum à 15$ l'heure, Fiche no 3, mars 2017, ftq.qc.ca*

[2] *Formule adaptée au Québec par l'Institut de recherche et d'informations socioéconomiques (IRIS).*

[3] *FTQ, 15 questions à 15$, op. cit.*

POUR CONTRER LES VIOLENCES ENVERS LES FEMMES…

Anne Brissette

3 : L'ÉLIMINATION DE TOUTES LES FORMES DE VIOLENCES ENVERS LES FEMMES, Y COMPRIS DANS LES MILIEUX DE TRAVAIL; ET # 4 : RENDRE LE SYSTÈME DE JUSTICE ADÉQUAT POUR LES VICTIMES D'AGRESSIONS SEXUELLES

- les femmes sont touchées de façon disproportionnée par les violences, y compris dans les milieux de travail;
- les lois et le système de justice dans son ensemble doivent être réexaminés afin de mieux soutenir les femmes et faire respecter leur droit à l'égalité;
- les emplois qu'elles occupent, les inégalités qu'elles subissent, la précarité et la vulnérabilité qui les affectent particulièrement peuvent être en cause;
- les violences au travail sont encore trop souvent banalisées, voire ignorées… pourtant, leurs conséquences sont néfastes pour les victimes et leur entourage;
- les milieux de travail doivent s'efforcer d'éliminer toutes les formes de violences faites aux femmes et d'améliorer les conditions de santé et de sécurité; les syndicats ont un important rôle à jouer à cet égard…

Les violences sont profondément anti-égalitaires et les milieux de travail n'en sont hélas pas exempts. Violences et harcèlements sont éminemment destructeurs et violent les droits humains. Ils portent atteinte à la dignité, à la santé, à la sécurité et à la réputation des femmes. Ils peuvent détruire des familles et des moyens de subsistance, envenimer le climat au travail en plus de coûter très cher à l'ensemble de la société. Comme individuEs et comme organisations syndicales, nous avons la responsabilité de contribuer à endiguer ce fléau.

et maintenant ?

La récente déferlante de dénonciations d'agressions et de harcèlement sexuel un peu partout avec les *#metoo*, *#moiaussi* et *#etmaintenant* a libéré la parole des femmes aux États-Unis, au Canada et ici, au Québec. Elle a mis en évidence de nombreuses situations d'abus, y compris dans les milieux de travail. Elle rappelle l'importance de respecter le non-consentement… Non veut dire NON!

Sylvie Lépine

Chaque année, la FTQ et le Fonds de solidarité FTQ mettent leurs drapeaux en berne pour rappeler qu'il ne faut jamais oublier…

Lors de la Rencontre biennale de réflexion en condition féminine de la FTQ en septembre 2017, les participantes ont pu discuter de la violence conjugale et de ses liens avec les milieux de travail. Pour l'occasion, le Service de la condition féminine de la FTQ a publié un court document de référence intégrant des exemples de clauses de convention collective pour aider à la négociation (voir aussi page 15). Violence conjugale et milieux de travail : des réponses syndicales pour plus de sécurité est disponible sur demande au Service de la condition féminine.

En novembre 2017, la FTQ a participé à une commission parlementaire et présenté un mémoire sur le projet de loi 151 portant sur les violences à caractère sexuel dans les établissements d'enseignement supérieur (universités et cégeps).

La FTQ commémore chaque année le 6 décembre, Journée nationale de commémoration et d'action contre les violences faites aux femmes, et invite ses affiliés à faire de même.

Clément Allard

La délégation FTQ lors de la commission parlementaire sur les violences sexuelles en éducation supérieure. De gauche à droite : Shanie Morasse de l'AFPC, Carole Neill du SCFP, Serge Cadieux, secrétaire général de la FTQ et Sylvie Lépine, conseillère au Service de la condition féminine de la FTQ

Carole Haywood

Louise Michaud, vice-présidente représentant les femmes de la FTQ, lors de l'action de commémoration à Place-du-6-décembre-1989, le 6 décembre dernier.

POUR LUTTER CONTRE LE RACISME ET LES DISCRIMINATIONS…

5 : L'ACCÈS AUX DROITS LIÉS AU TRAVAIL AINSI QUE L'ACCÈS AUX SYSTÈMES DE SANTÉ, D'ÉDUCATION ET DE JUSTICE POUR LES FEMMES SANS STATUT; ET
6 : APPUI AUX FEMMES AUTOCHTONES :

- les femmes sans statut ont difficilement accès à des emplois décents et stables, ce qui conditionne leurs revenus et leur incapacité à payer les frais liés aux services de santé, d'éducation, de justice ou autres, que ce soit pour elles-mêmes ou pour leurs enfants;
- elles vivent beaucoup d'isolement, sont démunies et vulnérables, notamment dans les situations de violences;
- les femmes autochtones sont particulièrement touchées par les violences, les milliers de femmes disparues ou assassinées en font foi;
- la crédibilité des femmes autochtones qui dénoncent les violences et agressions sexuelles est régulièrement mise en doute, le système de justice étant encore trop empreint de préjugés; etc.

Santé, éducation, justice, travail, sécurité et dignité sont tous des droits garantis par la Déclaration universelle des droits de l'Homme. Toute discrimination ou atteinte à ces droits fondamentaux est aussi une atteinte à l'égalité, et particulièrement à l'égalité entre les femmes et les hommes.

Nombreuses sont les personnes qui doivent encore aujourd'hui faire face à des obstacles discriminatoires de nature systémique notamment en matière d'emploi, de logement, de justice, de santé, de services sociaux, d'éducation… Des préjugés, stéréotypes ou comportements continuent de défavoriser indirectement ou d'affecter directement ces personnes. Les femmes sans statut et les femmes autochtones en font partie. C'est pourquoi nous devons lutter contre les discriminations systémiques et appuyer ces deux revendications.

Saviez-vous que?

Le Collectif 8 mars représente plus de 700 000 femmes au Québec provenant autant des groupes autonomes de femmes que des organisations syndicales.

Sur le mot *féminisme*

Plusieurs définitions du mot *féminisme* existent, mais peu font référence à la dimension systémique de la discrimination subie par les femmes. Selon la sociologue québécoise Francine Descarries, être féministe, « c'est croire d'abord et avant tout en l'égalité des femmes et des hommes, et agir individuellement et collectivement pour que cesse toute situation de discrimination basée sur la division et la hiérarchisation des sexes[4] ».

POUR REMETTRE LES GENS ET LES FEMMES AU COEUR DES PRIORITÉS...

7 : UN RÉINVESTISSEMENT MASSIF DANS LES SERVICES PUBLICS, PROGRAMMES SOCIAUX :

- les femmes ont été particulièrement frappées par l'austérité qui a sabré dans les services publics, la fonction publique et les programmes sociaux;
- le tiers des femmes ayant un emploi au Québec travaillent dans le secteur public[5] (santé et services sociaux, services de garde, éducation, fonction publique…);
- moins de services publics signifie une pression accrue sur les femmes qui, encore aujourd'hui, assument l'essentiel de la conciliation travail-famille et constituent la majorité des personnes proches aidantes;
- en privatisant des services jusqu'alors publics, l'État se désengage, perd le contrôle de la qualité et des coûts, les conditions de travail se précarisent, le filet social est fragilisé (universalité et accessibilité)…

Oui, l'austérité est sexiste! Les annonces de réinvestissements à la miette ne compensent pas les compressions subies, sont loin d'être à la hauteur des besoins et ne limitent pas le recours à la privatisation. Un coup de barre doit être donné; encore faut-il une volonté politique! Des services publics et des programmes sociaux accessibles, de qualité et financés adéquatement constituent le meilleur rempart contre les inégalités sociales et des outils formidables pour une meilleure égalité des chances.

Une revendication longtemps portée par le mouvement syndical et celui des femmes au Québec, notamment lors des Marches mondiales des femmes dont celle de 2010 à Rimouski. Ici, des militantes de la FTQ revendiquant le maintien de nos services publics.

Sylvie Lépine

8 : UN FINANCEMENT ADÉQUAT ET RÉCURRENT DE LA PART DU GOUVERNEMENT POUR LES GROUPES DE DÉFENSE DE DROITS ET LES GROUPES AUTONOMES DE FEMMES :

- depuis des années, l'absence d'indexation du financement, la stagnation ou la baisse de celui-ci asphyxient lentement mais sûrement les groupes autonomes de femmes et les organismes de défense de droits des femmes;
- la réduction constante des services publics et des programmes sociaux continue de reporter sur les épaules de ces organismes des demandes toujours croissantes;
- les usagères – des femmes souvent parmi les plus vulnérables – en subissent les contrecoups (réduction du personnel d'organismes sous-financés);
- les politiques d'austérité ont également coupé plusieurs sources traditionnelles de financement[6];
- le gouvernement privilégie le financement « par projet » et non plus « à la mission », ce qui alourdit leur charge de travail, exige beaucoup de ressources et de temps (préparation, reddition de comptes…), épuisant les organismes et menaçant leur autonomie d'action;

Dans un contexte où l'égalité pour les femmes est loin d'être atteinte et où le financement des ressources, des programmes et des mesures spécifiques pour l'égalité des femmes est réduit comme peau de chagrin, ignorer ou refuser de prendre en compte les inégalités à l'endroit des femmes accentue la discrimination systémique qui s'exerce déjà envers elles.

Cela constitue une attaque au droit à l'égalité pour les femmes et une forme de violence institutionnelle[7]. L'énorme apport de l'ensemble de ces groupes œuvrant pour l'égalité, auprès des femmes et pour elles, doit être reconnu et encouragé par l'État qui, faut-il le rappeler, a lui-même contribué à leurs difficultés financières malgré son devoir de soutien envers l'égalité.

[4] *Table de concertation de Laval en condition féminine, Paroles féministes, controns le ressac!, 2005.*
[5] *Eve-Lyne Couturier et Simon Tremblay-Pépin (IRIS), Rapport de recherche Les mesures d'austérité et les femmes : analyse des documents budgétaires depuis novembre 2008, paru en 2015, p. 30.*
[6] *Par exemple, la réduction de moitié du programme À égalité pour décider, la suppression des Conférences régionales des éluEs (CREs) qui affectent directement les Tables régionales des groupes de femmes, la fragilisation des groupes en employabilité pour femmes partout en régions…*
[7] *Réseau des Tables régionales des groupes de femmes du Québec, La discrimination systémique – Fiche no 1, Campagne à l'intention de la ministre responsable de la Condition féminine du Québec, 12 janvier 2016.*

De grands changements du

Du mouvement dans l'équipe politique…

Depuis octobre 2017, votre équipe de vice-présidentes représentant les femmes de la FTQ a changé.

Jusqu'alors, **Sylvie Nelson** occupait ce poste aux côtés de Louise Michaud et Joëlle Ravary. Mais depuis, Sylvie a été élue présidente du SQEES-298. C'est la première fois de l'histoire de ce syndicat qu'une femme est élue à ce poste! Sylvie siégera dorénavant au Bureau de la FTQ à titre de vice-présidente représentant son syndicat, et continuera d'appuyer les luttes des femmes. Nous tenons à la féliciter pour cet exploit et à la remercier pour son engagement enthousiaste et soutenu dans le dossier des femmes de la FTQ. Son court passage fut vraiment apprécié.

Et c'est avec plaisir que nous accueillons la « recrue », France Paradis. France avait été élue substitut à ces postes au congrès de la FTQ de 2016. Elle possède une longue et riche expérience syndicale, y compris en condition féminine.

À France Paradis et à Sylvie Nelson, nos meilleurs vœux dans vos nouvelles fonctions respectives!

Éric Demers

La nouvelle équipe de vice-présidentes représentant les femmes de la FTQ : Louise Michaud, France Paradis et Joëlle Ravary

… au Comité des femmes de la FTQ…

Au cours des derniers mois, le CCF-FTQ a aussi connu son lot de changements. Plusieurs militantes représentant leur syndicat ou région ont pris leur retraite, ou ont été remplacées pour diverses raisons, personnelles et professionnelles. À toutes celles qui sont parties, nous vous remercions vivement pour votre précieuse implication et vous souhaitons le meilleur dans vos vies. Et à toutes celles qui se joignent au CCF-FTQ. *Bienvenue dans l'équipe!* De grands défis nous attendent et c'est ensemble que nous pourrons les relever.

De gauche à droite : Anny Lesage (STTP), Noëlla Tremblay (CR FTQ QCA), Dominique St-Jean (AFPC-Québec), Nathaly Guillemette (Teamsters), Cathy St- (VP), Roxane Larouche (TUAC), France Paradis (VP), Silvy Vaudry (Métallos), Joëlle Ravary (VP) et Suzie Beaudry (UES-800). Étaient absentes : Sophie C

Éric Demers

côté de la Condition féminine

...et au soutien technique!

Le Service de la condition féminine de la FTQ connaît aussi du mouvement. En effet, après 35 ans, sa directrice, Carole Gingras, a décidé de prendre sa retraite à compter de la fin décembre 2017, une retraite bien méritée, disons-le!

Carole a mis sur pied le Service de la condition féminine de la FTQ en 1982. Durant son long passage à la FTQ, les luttes se sont multipliées, luttes qu'elle n'a pas craint d'endosser aux côtés de militantes de la FTQ et de nos alliées du mouvement autonome des femmes, et qui ont souvent mené à de belles avancées pour les femmes (voir autre texte, p. 10).

Elle a vu se succéder toutes les équipes de vice-présidentes représentant les femmes de la centrale. Elle a connu des victoires stimulantes, tout comme des reculs et des ressacs qui auraient pu la décourager, mais jamais elle n'a baissé les bras. Elle a dignement travaillé avec et pour les femmes de la FTQ, et les a toujours fièrement représentées. Bref, elle a contribué à façonner *notre* histoire.

Carole, les femmes membres de la FTQ te remercient, tiennent à te rendre hommage et te souhaitent une excellente retraite! À nous toutes, ensemble, de poursuivre maintenant.

Et en attendant que Carole soit remplacée, le Service de la condition féminine poursuit son soutien auprès des travailleuses de la FTQ avec Sylvie Lépine, conseillère, et Marthe Messier, adjointe administrative.

Bonne retraite, Carole!

Carole, une femme de convictions, de cœur et de détermination!

-Amand (Unifor),Carole Haywood (SEPB-Québec), Sylvie Lépine (FTQ), Paule-Ange Néron (CR FTQ HY), Sylvie Majeau (CR FTQ MM), Louise Michaud ôté (CR FTQ Estrie), Stéphanie Fréchette (IPFPC), Royse Hendersen (SCFP-Québec), Annick Sévigny (SQEES-298) et Sonia Thériault (AIMTA).

AU REVOIR, CHÈRES MILITANTES ET AMIES…

Archives Carole Gingras

Décembre 2017 marque la fin de mon passage au Service de la condition féminine de la FTQ. J'ai décidé de prendre ma retraite. Vous vous doutez bien que je quitte avec beaucoup d'émotion et un serrement au cœur puisque c'est une grande partie de ma vie que je laisse derrière moi.

Je me souviens de mon arrivée à la FTQ en août 1982. Il y a exactement 35 ans, le Service de la condition féminine voyait le jour suite à une résolution de congrès; tout le travail était à faire. Comme la plupart des femmes, je n'étais pas certaine d'être à la hauteur. Mon ambition était de développer un service dont les femmes soient fières parce qu'il leur est utile et indispensable. Au fil des années, j'ai travaillé pour atteindre cet objectif. Je dois dire que sur mon chemin, il y a eu de nombreuses embûches à surmonter. J'ai accompli mon travail du mieux que j'ai pu avec les moyens que j'avais et avec l'aide de mes collègues.

Des années intenses

Ces 35 années ont été intenses. J'ai côtoyé des militantes de tous les horizons avec de grandes valeurs. Ensemble, nous avons mené des luttes importantes comme la féminisation du nom de la FTQ, la création de trois postes de vice-présidentes réservés aux femmes de la FTQ, la conciliation travail-famille, l'amélioration des conditions pour les travailleuses domestiques, l'élimination des violences au travail, etc. Il a eu aussi toutes les batailles menées par les femmes pour faire leur place et être reconnues dans leur syndicat et à la FTQ. Ce n'était pas et ce n'est toujours pas une mince affaire.

Ensemble, nous avons aussi fait plusieurs gains dont la *Loi proactive sur l'équité salariale*, des modifications à la *Charte des droits et liberté de la personne* pour permettre les programmes d'accès à l'égalité (PAÉ) favorisant la venue de femmes dans les emplois traditionnellement masculins, la création d'un réseau de services de garde à but non lucratif accessibles et éducatifs, le Régime québécois d'assurance parentale, la norme québécoise sur la conciliation travail-famille et l'adoption d'une Convention internationale pour les travailleuses domestiques. Avec vous, j'étais de la marche, *Du pain et des roses* (1995) et des quatre marches mondiales qui ont suivi. Au fil des années, je vous ai représentées à divers endroits : Conseil du statut de la femme, Comité consultatif des partenaires de la CNESST sur l'équité salariale, Collectif 8 mars, Coalition sur la conciliation famille-travail-études, celle sur les femmes dans la construction, celle sur l'équité salariale, Regroupement québécois sur l'assurance parentale, comité d'encadrement pour diverses études-terrain avec le CINBIOSE-UQAM et plusieurs syndicats affiliés, etc.

Une expérience de vie exceptionnelle

Grâce à vous et à la FTQ, j'ai vécu des années enrichissantes. Ce fut une expérience formatrice et valorisante.

Bien entendu, je ne peux passer sous silence le travail de ma collègue et amie Sylvie Lépine. Merci Sylvie pour ta collaboration, ta disponibilité et ta générosité. Aussi, je veux remercier mon autre collègue, Marthe Messier, secrétaire du Service, sur qui j'ai pu compter énormément.

Un merci spécial à la FTQ pour m'avoir accordé sa confiance pour accomplir mon travail.

Après 35 années intenses, je vous quitte en souhaitant qu'il y ait plus de femmes qui choisissent de s'impliquer et de se présenter à des postes électifs dans les syndicats et à la FTQ, et plus particulièrement sur les comités de condition féminine. Ce sont des lieux spécifiques et toujours nécessaires pour les femmes. J'ai vraiment beaucoup appris tout au long de ces années. Ce que nous avons gagné est le fruit de nos efforts collectifs et soutenus, et grâce aux alliances avec le mouvement des femmes du Québec.

À vous chères militantes, je vous dis à bientôt puisque nous aurons certainement l'occasion de nous revoir dans une manifestation ou au hasard de la vie.

Bonne continuation, et longue vie aux comités de condition féminine dont celui de la FTQ, et au Service de la condition féminine de la FTQ !

Carole Gingras

LOI SUR LES NORMES DU TRAVAIL : DES ATTENTES ÉLEVÉES !

Une réforme annoncée depuis février 2017 !

Il aura fallu plusieurs reports avant d'y arriver… Et la ministre du Travail, Dominique Vien, a choisi la période préélectorale pour débuter les travaux devant répondre aux nouvelles réalités du monde du travail. Les femmes sont particulièrement interpellées à plus d'un titre par cette réforme.

La Loi sur les normes du travail (LNT) est entrée en vigueur en 1980, et révisée en 2002 pour y inclure des dispositions sur le harcèlement psychologique. Après tout ce temps, et surtout comte tenu de tous les changements survenus depuis dans les conditions de travail et dans l'organisation du travail, l'heure est à la réforme.

On s'attend à des améliorations en termes de vacances annuelles et de congés liés à la famille pour mieux favoriser la conciliation famille-travail-études (CFTÉ), de meilleures protections aux personnes ayant un emploi atypique, l'inclusion du harcèlement sexuel de façon distincte du harcèlement psychologique, etc.

La CFTÉ au cœur de la réforme

Toutes les études menées par des chercheures du CINBIOSE, avec l'UQAM et la FTQ illustrent l'ampleur des besoins en matière d'argent, comme le remplacement de revenu durant la prise de congés liés à la famille, mais aussi des besoins liés au temps, et plus particulièrement contrôle de son temps (congés, horaires, vacances, etc.).

La FTQ fait partie d'une vaste Coalition pour la CFTÉ[8]. Celle-ci a développé une plateforme politique basée sur le principe que l'organisation du travail doit s'adapter aux besoins des travailleuses et travailleurs, non l'inverse. La Coalition revendique l'adoption d'une loi-cadre sur la CFTÉ et plusieurs améliorations à la LNT. Parmi celles-ci :

- le droit de connaître son horaire de travail au moins une semaine à l'avance;
- celui de refuser des heures supplémentaires sans pénalité;
- des congés payés pour maladie et pour obligations familiales;
- l'augmentation du nombre de semaines de vacances annuelles;
- l'amélioration du congé parental et des congés pour naissance et pour adoption;
- le droit à de vraies périodes payées de pauses et de repas, etc.

Le salaire minimum à 15$

La FTQ continuera de réclamer la hausse du salaire minimum à 15$/heure[9]. La majorité des personnes travaillant au salaire minimum sont des femmes. Une façon d'améliorer leurs revenus et de leur permettre une vie plus décente est de hausser le salaire minimum à 15$ l'heure, et ce, le plus rapidement possible. L'Alberta fera passer son salaire minimum à 15 $/heure en octobre 2018 et l'Ontario, en janvier 2019.

Des congés payés en raison de violence conjugale

En réponse à une résolution du dernier congrès, la FTQ demande d'inclure à la LNT des congés payés pour les victimes de violence conjugale, accompagnés de protections contre des mesures disciplinaires. Rappelons que la très grande majorité des victimes de violence conjugale sont des femmes. La violence conjugale peut avoir d'importantes répercussions sur les conditions de vie des victimes. Elle atteint aussi le travail : niveau de rendement affecté, absences fréquentes (recherche d'un autre logement, rendez-vous médicaux ou juridiques), mécontentement de collègues, etc. Pour la FTQ, il est important de reconnaître le phénomène et ses incidences diverses, et de soutenir les victimes dans leurs démarches pour s'en sortir.

L'inclusion du harcèlement sexuel

Par ailleurs, la vague de dénonciations de violences sexuelles, y compris en milieux de travail, milite pour l'inclusion du harcèlement sexuel dans la LNT, de façon spécifique et au même titre que le harcèlement psychologique. Ce faisant, on souhaite rendre davantage visible le phénomène, que ce soit par la collecte de statistiques adéquates, la sensibilisation et l'information…

[8] La Coalition est composée de nombreuses organisations syndicales, de groupes autonomes de femmes, communautaires et familles, etc.
[9] Cette campagne de la FTQ est en cours depuis le 1er mai 2016.

La Biennale des fe de la FTQ

Sous le thème *Faisons partie du changement*, quelque 225 militantes prenaient part à la 12e Rencontre biennale de réflexion en condition féminine les 12 et 13 septembre 2017. Une majorité en étaient à leur première participation!

Éric Demers

Sylvie Majeau

Le Comité des femmes de la FTQ avait retenu trois sujets principaux à discuter lors de cette Biennale des femmes : la hausse du salaire minimum à 15$/h et les enjeux pour les femmes; le pouvoir syndical des femmes à la FTQ et chez ses affiliés; et la violence conjugale et ses liens avec le milieu de travail. Les trois vice-présidentes représentant les femmes de la FTQ animaient la conférence. Sur la photo, de gauche à droite : Sylvie Nelson, Louise Michaud et Joëlle Ravary.

Pour mettre la table pour ces deux jours, **Françoise David**, toujours aussi réfléchie et inspirante, a insisté sur l'importance d'identifier les changements qu'on voulait, comme femmes, syndicalistes et féministes. Les femmes syndicalistes ont un important rôle à jouer et doivent tabler sur leurs forces personnelles et collectives. Valorisant le pouvoir qu'ont les femmes, « ce n'est pas le temps d'arrêter; restons ENSEMBLE, fortes, et faisons partie du changement! ».

Éric Demers

emmes MOBILISATRICE !

Éric Demers

« L'action politique, c'est aussi travailler au quotidien à l'intérieur de nos structures syndicales et nos milieux de travail. Agir syndicalement, C'EST de l'action politique, tout comme défendre nos valeurs, travailler à l'égalité pour les femmes », Isabelle Coulombe, du Service de l'éducation FTQ sur l'importance de l'action politique pour les femmes dans les syndicats.

Des explications par le secrétaire général de la FTQ, Serge Cadieux, sur diverses campagnes nationales de la FTQ, en mettant l'accent sur les enjeux pour les femmes : la hausse du salaire minimum à 15$/h, la fin des disparités de traitement (régimes de retraite et d'assurances) et la modernisation du régime de santé et sécurité du travail.

Éric Demers

Sylvie majeau

Des présentations interactives sur la hausse du salaire minimum à 15 $/heure qui ont permis de s'outiller pour mieux argumenter sur le sujet.

Nos trois personnes-ressources sur la hausse du salaire minimum à 15$: Alexandre Leduc du Service de la recherche de la FTQ, Mélanie Gauvin du Front de défense des non-syndiquéEs, et Rima Chaaban, du Service de l'éducation de la FTQ

La Biennale des fe de la FTQ

Sylvie Majeau

La portion de la Biennale qui a été particulièrement marquante fut celle sur les femmes et le pouvoir syndical à la FTQ et chez ses affiliés. Un panel stimulant avait préparé le terrain aux très nombreux échanges et discussions, tant en ateliers qu'en plénière : une jeune militante, Julie Mosetti-Geoffrey (SEPB-579); une élue d'expérience à la FTQ, Magali Picard (AFPC-Québec); et une ex-syndicaliste aux multiples chapeaux provenant de l'extérieur de nos rangs, Rosette Côté.

Sujet qui ne peut laisser indifférente : la violence conjugale et ses liens avec les milieux de travail. Pour en parler, un panel de deux invitées : Linda Silas (à droite), présidente de la Fédération canadienne des syndicats d'infirmières et infirmiers, et Louise Riendeau (à gauche), coordonnatrice au Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale.

Sylvie Majeau

Marie-Céline Rose

Les participantes à la Biennale en ont profité pour rendre un vibrant hommage à Carole Gingras du Service de la condition féminine de la FTQ, qui part à la retraite. Sur la photo, à droite, Sylvie Majeau du Conseil régional FTQ Montréal métropolitain.

emmes

DES OUTILS PRATIQUES POUR PASSER À L'ACTION

La Rencontre biennale de réflexion en condition féminine a aussi été l'occasion de rendre publics deux documents préparés par le Service de la condition féminine de la FTQ à l'intention de ses militantes, tout comme des diverses équipes syndicales : comités de femmes, comités exécutifs, de négociations, de la santé et sécurité du travail, de déléguées sociales et délégués sociaux, d'information…

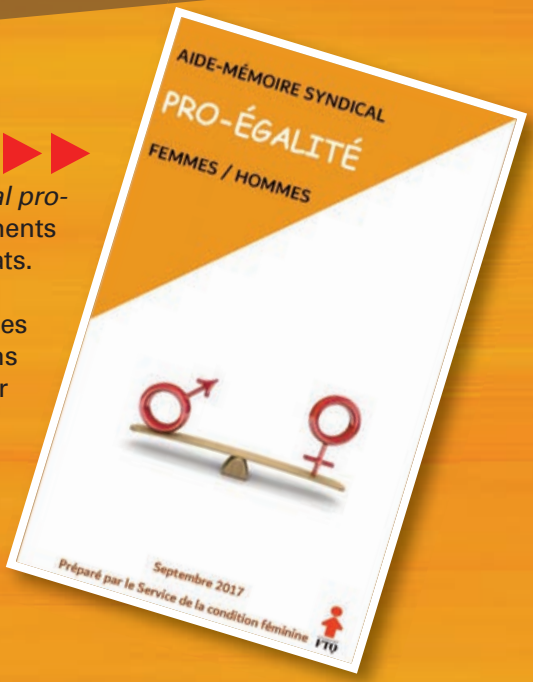

Le premier document est, comme son titre l'indique, un *Aide-mémoire syndical pro-égalité femmes / hommes*. Il suggère diverses pistes pour induire des changements positifs pour favoriser l'égalité entre les sexes dans l'ensemble de nos syndicats.

Il présente des idées de mesures à instaurer pour assurer une représentation des femmes qui soit proportionnelle à leur nombre dans nos organisations respectives; d'autres pour mieux soutenir les femmes qui veulent s'impliquer syndicalement; d'autres encore pour rendre nos pratiques et notre fonctionnement syndical plus égalitaires.

Il fait suite à l'une des recommandations du *Rapport final du Comité mixte sur le portrait des femmes à la FTQ et chez ses affiliés*.

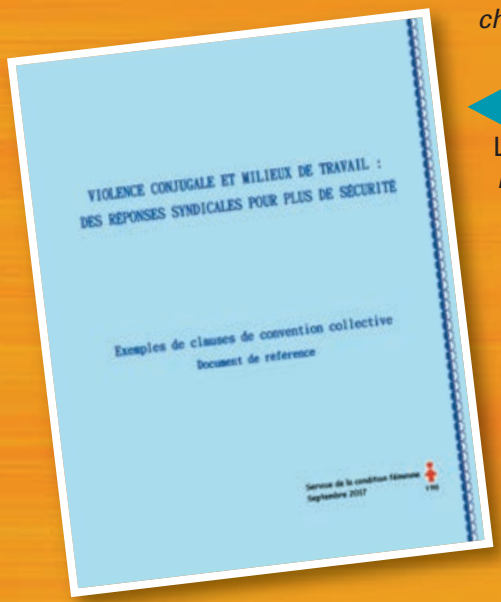

Le second est un document de référence intitulé *Violence conjugale et milieux de travail : des réponses syndicales pour plus de sécurité.*

Il rassemble plusieurs exemples de clauses de convention collective sur divers sujets, par exemple, des congés payés et autres protections, une intervenante auprès des femmes en milieu de travail, la sécurité des milieux de travail, etc. Ces exemples proviennent de différents syndicats, majoritairement sur la scène canadienne.

Ces deux documents sont disponibles au Service de la condition féminine de la FTQ.

École des femmes FTQ

Voilà, c'est reparti!

La 2e édition de l'École des femmes FTQ est en préparation. Cette École émane d'une recommandation[10] adoptée à l'unanimité au congrès de la FTQ de 2013. Elle vise à former des militantes, à développer leur confiance, à stimuler leur intérêt, à favoriser la relève.

Durant cette semaine de formation intensive, les participantes pourront perfectionner leurs compétences et connaissances, partager des expériences, échanger et réseauter, développer leur goût de s'impliquer davantage syndicalement, etc.

La formation sera conçue pour trois groupes contingentés à 15 femmes : la relève, les femmes et la santé et sécurité du travail, et le leadership. Des activités communes sont aussi à prévoir.

Plus de détails suivront au cours des prochains mois.
Suivez-nous régulièrement sur femmes.ftq.qc.ca

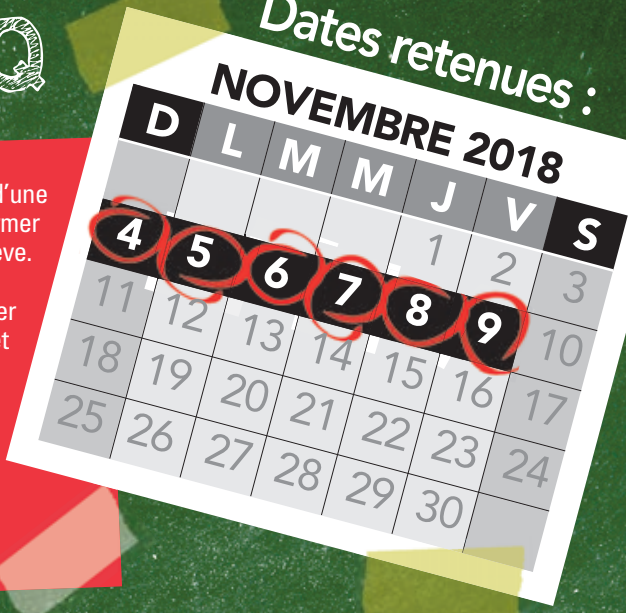

[10] *L'une des recommandations du Rapport final du comité mixte sur le portrait des femmes à la FTQ et chez ses affiliés, congrès de la FTQ, nov. 2013.*

Selon l'Organisation internationale du travail (OIT), on estime à plus de 67 millions de travailleuses domestiques dans le monde, dont environ 150 000 au Canada et 25 000 au Québec, principalement issues de l'immigration.

Dans plusieurs pays, elles sont sans droits. Pourtant, la Convention 189 sur le travail décent pour les travailleuses et les travailleurs domestique a été adoptée en 2011 grâce à une mobilisation internationale importante à laquelle la FTQ a largement contribué. Sept ans plus tard, le Canada n'a toujours pas ratifié cette Convention. Les provinces doivent au préalable modifier leurs lois qui viennent à l'encontre de la Convention.

Aussi, le Centre international de solidarité ouvrière (CISO), auquel les syndicats de la FTQ adhèrent, lance le 5 mars prochain une campagne afin d'amener le Canada à ratifier cette Convention. Pétition, déclaration, lettres ou rencontres avec les députéEs seront autant d'actions proposées durant cette campagne, que nous vous encourageons à appuyer.

Pour en savoir plus consultez notre site : **www.ciso.qc.ca**

Lise Carrière

Abonnement

NOM : _____

SYNDICAT : _____ SECTION LOCALE : _____

ADRESSE : _____ VILLE : _____ CODE POSTAL : _____

NOM DE L'ORGANISME OU DE L'ENTREPRISE : _____

TÉL : _____ NOMBRE DE COPIES : _____

Veuillez nous retourner cette fiche dûment remplie à l'adresse de la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ).

Vous pouvez aussi vous abonner directement via le **www.ftq.qc.ca**

Faites-nous part de tout changement d'adresse !

Bulletin *NouvElles* en condition féminine – FTQ
Numéro : Hiver 2018
Rédaction : Sylvie Lépine
Collaborations : Nicole de Sève, Carole Gingras.
Graphisme : Kim Morin, Robert Devost Graphiste inc.
Impression : FTQ
Tirage : 6 000 exemplaires

Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ)
565, boulevard Crémazie Est, bureau 12100
Montréal, Québec H2M 2W3
Téléphone : 514 383-8000 • 1 877 897-0057
Télécopieur : 514 383-0502
Site Internet : ftq.qc.ca • www.facebook.com/laftq • www.facebook.com/ccf.ftq • twitter.com/FTQnouvelles
Toute reproduction totale ou partielle des articles est permise, et même encouragée, à condition d'en indiquer la source.

Impression FTQ : SEPB 574

Dépôt légal :
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
ISSN 1195-8243

Imprimé sur papier recyclé